

MEXIQUE

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte espagnol fait foi)

MEXIQUE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modos de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTALS			
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les investissements étrangers dans des activités réservées à des personnes de nationalité mexicaine doivent prendre la forme de l'acquisition d'actions sans droit de vote à la Bourse mexicaine des valeurs</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour les mesures concernant l'entrée et le séjour temporaire des personnes physiques suivantes: a) personnes directement chargées de vendre un service, et b) personnes transférées au sein de leur entreprise, dès lors qu'il s'agit de dirigeants, cadres ou spécialistes.</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les étrangers ne peuvent avoir la propriété directe des terres ni les e aux situées dans une bande de 50 km de large à partir des plages et de 100 km de large à partir des frontières. Non consolidé pour les subventions à la recherche-développement et pour les avantages accordés aux petites entreprises de services appartenant à des personnes de nationalité mexicaine.</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour les mesures concernant les personnes physiques visées dans la colonne "Accès au marché". Les activités suivantes sont réservées aux personnes de nationalité mexicaine: capitaine de navire, pilote d'aéronef, propriétaire de navire, soutier, mécanicien de marine, homme d'équipage de navires</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Aux fins de la présente offre, on entend par:</p> <p>a) <u>personnes directement chargées de vendre un service</u>, les personnes représentant une entreprise qui travaillent dans un pays Membre de l'Accord et qui souhaitent séjourner temporairement sur le territoire mexicain pendant au plus 90 jours afin de vendre ou de négocier la vente d'un service, ou encore de conclure les accords en vue de la vente dudit service au nom de l'entreprise qu'elles représentent, à condition qu'il ne s'agisse en aucun cas d'une vente directe au public.</p> <p>b) <u>personnes transférées au sein de leur entreprise</u>, les employés d'une entreprise qui ont travaillé pour elle durant au moins l'année précédant immédiatement l'obtention de leur admission temporaire sur le territoire mexicain (pour un an avec</p>	<p>ou d'aéronefs sous pavillon mexicain, commandant d'aéroport, pilote de port, douanier et membre du personnel des chemins de fer. Les subventions aux personnes physiques peuvent être réservées aux citoyens mexicains.</p>	

MEXIQUE (suite)

Moins de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>possibilité de prolongation), aux fins de continuer à fournir leurs services dans ladite entreprise ou dans l'une de ses filiales conformément aux lois nationales en la matière. Cette offre est limitée aux personnes suivantes: dirigeants, personnel d'encadrement et spécialistes.</p> <p>dirigeants: personnes qui, dans une entreprise, ont essentiellement pour tâche de gérer celle-ci ou de fixer ses objectifs et ses politiques, ou ceux de l'un de ses éléments ou fonctions majeurs, disposent d'un large pouvoir de décision, et auxquelles les cadres de rang supérieur, le conseil d'administration ou les actionnaires de l'entreprise n'adressent que des indications ou directives de caractère général</p>		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>- personnel d'encadrement: personnes qui, dans une entreprise, ont essentiellement pour tâche de diriger celle-ci, ou ses départements ou services, supervisent et contrôlent le travail d'autres superviseurs, professionnels ou cadres, sont habilitées à recruter, licencier ou prendre d'autres décisions en matière de personnel, et ont un pouvoir discrétionnaire pour les activités courantes de niveau supérieur</p> <p>- spécialistes: personnes qui, dans une entreprise, ont de très grandes compétences et des connaissances très poussées de la production, des services, du matériel de recherche, des techniques ou de la gestion de cette entreprise</p>		

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES			
A. <u>Services professionnels</u> ¹			
b) Services comptables, d'audit et de tenue de livres (CPC 862)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Les sociétés étrangères de comptabilité et d'audit doivent utiliser le nom de leurs associés mexicains 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
d) Services de conseil et d'études techniques en architecture (CPC 8671)	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

1 Pour exercer ces professions au Mexique, il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme reconnu ou validé par le Secrétariat à l'éducation publique (SEP) et obtenir une licence professionnelle. Les ingénieurs, architectes et médecins doivent satisfaire à des conditions particulières.

MEXIQUE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>e) Services de conseil et d'études techniques en ingénierie (CPC 8672)</p>	<p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>h) Services médicaux et dentaires (CPC 9312)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. <u>Services informatiques et services connexes</u></p> <p>c) Services d'analyse de systèmes et de traitement de données (CPC 843)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Le régime de franchise en exonération d'impôts à l'importation qui est applicable à la production de biens dans cette branche concerne uniquement les producteurs nationaux (Programme de modernisation de l'industrie informatique, 1990).</p>	
<p>C. <u>Services de recherche-développement</u> (CPC 85)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>E. <u>Services de location simple ou en crédit-bail sans opérateurs</u></p> <p>a) Services de location simple ou en crédit-bail de bateaux de tourisme sans équipage (CPC 83103)</p> <p>c) Services de location simple ou en crédit-bail d'autres matériels de transport sans opérateurs</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Location d'automobiles sans chauffeur (CPC 83101)</p>	<p>1) Non consolidé 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Les sociétés de location d'automobiles doivent être titulaires d'une licence touristique délivrée par le Secrétariat au tourisme (SECTUR). 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>d) Services de location ou en crédit-bail d'autres machines et matériels, sans opérateurs - Services de location simple de machines et matériels pour l'agriculture et la pêche (CPC 83106)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Services de location de machines et matériel pour l'industrie (CPC 83109)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
e) Autres - Services de location de matériel électronique pour le traitement de données (CPC 83108)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Services de location de matériel et de mobilier pour les commerces, les bureaux, etc. (CPC 83108)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>- Services de location de téléviseurs, de matériel acoustique, de magnétoscopes et d'instruments de musique (CPC 83201)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Services de location de matériel photographique professionnel et de projecteurs (CPC 83209)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises	1) Néant 2) Néant 3) Néant	
- Autres services de location de matériel, de machines et de mobilier non mentionnés plus haut (CPC 83109)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant	4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u></p> <p>a) Services de publicité et activités connexes, à l'exclusion des services de diffusion (CPC 871)</p> <p>b) Services d'études de marché et de sondages (CPC 8640)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>c) Services de conseil en matière d'administration et d'organisation d'entreprises</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	
<p>d) Services d'administration des formalités et des recouvrements (CPC 8660)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements aduiffonnels
<p>f) Services annexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services professionnels annexes à l'agriculture (CPC 8811) - Services professionnels annexes à l'élevage (CPC 8812) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". L'épandage de pesticides est réservé aux personnes de nationalité mexicaine. 	
	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 	

MEXIQUE (suite)

Secteur ou sous-secteur	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques	Engagements additionnels
	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national			
k) Services d'agences de placement et de sélection de personnel (CPC 8720)	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Seules les personnes de nationalité mexicaine peuvent avoir la responsabilité de la manipulation et de l'utilisation de substances chimiques, pharmaceutiques ou biologiques.</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>			
l) Services de protection et de garde (CPC 8730)	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>			

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>n) Services de maintenance et réparation de matériels, à l'exclusion des navires, aéronefs et autres matériels de transport:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services de maintenance et de réparation de machines et d'équipements industriels (CPC 8862) - Services de maintenance et de réparation de matériels et d'instruments techniques professionnels (CPC 8866) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de maintenance et de réparation de machines et d'équipements à usage général, non affectés à une activité spécifique (CPC 886)</p> <p>o) Services de nettoyage de bâtiments (CPC 8740)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>p) Services photographiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services de développement de photographies et de films (CPC 87505 et 87506) 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Non consolidé* 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
<p>t) Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services d'informations en matière de crédit (CPC 87901) 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Services de conception artistique (CPC 87907) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
<ul style="list-style-type: none"> - Services de dessin industriel (CPC 86725) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
<ul style="list-style-type: none"> - Services de photocopie et similaires (CPC 87904) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>		
<p>2. SERVICES DE COMMUNICATION</p> <p>B. <u>Services de courrier</u></p> <p>- Services de messageries (CPC 7512)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Les conditions fixées pour chaque moyen de transport particulier doivent être respectées.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services de télécommunication</u></p> <p>o) Autres services de télécommunication. Services à valeur ajoutée services de télécommunication utilisant des systèmes de traitement informatique qui: a) agissent sur la forme, le contenu, le protocole ou des aspects similaires de l'information transmise par l'utilisateur; b) fournissent au client une information supplémentaire, différente ou restructurée; ou c) impliquent une interaction entre l'utilisateur et une information stockée)</p>	<p>1) Permis obligatoire pour la fourniture de services utilisant l'espace radioélectrique. Permis obligatoire du Secrétariat aux communications et aux transports (SCT) pour créer des réseaux privés ou fournir des services à valeur ajoutée. Les installations centrales et les équipements permettant de fournir des services spéciaux doivent être situés sur le territoire mexicain.</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises. Permis obligatoire pour la fourniture de services utilisant l'espace radioélectrique. Permis obligatoire du Secrétariat aux communications et aux transports (SCT) pour créer des réseaux privés ou fournir des services à valeur ajoutée. Il existe</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>D. <u>Services audiovisuels</u></p> <p>a) Services privés de production de films cinématographiques (CPC 96112)</p>	<p>un fournisseur exclusif de services informatiques de réservations aériennes. La location et la vente de 30 pour cent de la capacité excédentaire des circuits privés sont autorisées. Permis obligatoire du Secrétariat aux communications et aux transports (SCT) pour les liaisons transfrontières; il est interdit de fournir des téléservices à des tiers.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Permis obligatoire du Secrétariat à l'intérieur (SG) pour la projection de films.</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Services privés de projection de films cinématographiques (CPC 96121)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Permis obligatoire au Secréariat à l'intérieur (SG) pour la projection de films. Les distributeurs de films produits ailleurs qu'au Mexique doivent rendre une copie de chaque film importé à la Cinémathèque nationale.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, comme indiqué sous "Engagements horizontaux". Le Syndicat des acteurs exige l'engagement d'un Mexicain pour chaque étranger engagé pour la même activité.</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Trente pour cent du temps d'écran doivent être réservés à des films mexicains. Pour chaque copie projetée au Mexique, il doit exister une copie exécutée dans un laboratoire mexicain.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES</p> <p>A. <u>Travaux généraux de construction de bâtiments</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Immeubles résidentiels privés ou collectifs (CPC 5121 et 5122) - Bâtiments non résidentiels (CPC 5124, 5127 et 5128) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé* 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 45 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
B. <u>Travaux de construction d'ouvrage de génie civil</u> - Construction d'ouvrages d'urbanisation (CPC 5131 et 5135)	1) Non consolidé 2) Non consolidé* 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Construction d'installations industrielles (à l'exclusion des centrales et des installations fixes de transport du pétrole et de ses dérivés) (CPC 52121)</p> <p>- Autres constructions (sauf chantiers maritimes ou fluviaux, les chantiers de voies publiques ou destinés au transport, et constructions de routes) (CPC 52269)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>D. <u>Travaux de finition des bâtiments</u></p> <p>- Installations électriques, hydrauliques et</p>	<p>1) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>sanitaires dans les bâtiments (à l'exclusion des installations de télécommunication et autres installations spéciales) (CPC 5161-5164)</p> <p>E. <u>Autres</u></p> <p>Travaux spéciaux, y compris les travaux de terrassement, de fondation, d'excavation souterraine, d'ouvrages sous eau, de signalisation et de protection, de démolition, de construction d'usines d'eau</p>	<p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises. Agrément et autorisation du Secrétariat aux communications et aux transports (SCT) obligatoires pour la signalisation visuelle ou électronique des pistes d'aérodromes.</p>	<p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé*</p> <p>3) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>potable ou d'épuration des eaux usées (à l'exclusion du forage de puits de pétrole, de gaz ou d'eau) (CPC 511 et 515)</p> <p>4. SERVICES DE DISTRIBUTION</p> <p>B. <u>Services de commerce de gros</u></p> <p>- Commerce de gros de produits non alimentaires, y compris les aliments pour animaux (à exclusion des combustibles dérivés du pétrole, du charbon minéral, des armes à feu, des cartouches et des munitions) (CPC 622)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs (CPC 6222)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
C. Services de commerce de détail - Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs en établissements spécialisés (CPC 6310)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

MEXIQUE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Commerce de détail de produits alimentaires en supermarchés, magasins libre-service et grands magasins (CPC 6310)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Investissements étrangers interdits dans les économats et coopératives. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>- Commerce de détail de produits non alimentaires en galeries marchandes et grands magasins (CPC 632)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Investissements étrangers interdits dans les économats et coopératives. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagement horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Commerce de détail d'automobiles, y compris pièces détachées et réparations (CPC 61112)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Investissements étrangers interdits dans les économats et les coopératives. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>- Commerce de détail spécialisé de produits non alimentaires en établissements spécialisés (sauf celui des gaz combustibles liquides, du charbon végétal ou minéral et d'autres combustibles non dérivés du pétrole, du pétrole et du carburant tracteurs, de l'essence et du gas-oil, des</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Investissements étrangers interdits dans les économats et les coopératives. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>armes à feu, des cartouches et des munitions) (CPC 6329)</p> <p>5. SERVICES D'ENSEIGNEMENT PRIVE</p> <p>A. <u>Services d'enseignement primaire</u> (CPC 921)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises. Autorisation obligatoire du Secrétariat à l'éducation publique (SEP) ou des autorités d'Etat.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. <u>Services d'enseignement secondaire</u> (CPC 922)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises. Autorisation obligatoire du Secrétariat à l'éducation publique (SEP) ou des autorités d'Etat. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>C. <u>Services d'enseignement supérieur</u> (CPC 923)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises. Autorisation obligatoire du Secrétariat à l'éducation publique (SEP) ou des autorités d'Etat. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>E. <u>Autres services d'enseignement:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement des langues, enseignements spéciaux et enseignement commercial (CPC 9290) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises. Autorisation obligatoire du Secrétariat à l'Education publique (SEP) ou des autorités d'Etat. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
<p>7. SERVICES FINANCIERS</p> <p>Services d'intermédiation financière, sauf assurances et caisses de retraite, y compris:</p> <p>Banques et sociétés de contrôle de groupes</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Non consolidé 	

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services d'intermédiation financière, <u>sauf</u> assurances, caisses de retraite et sous-secteurs suivants: Services de dépôts de la banque centrale (CPC 81111)	3) Investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 20 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise. 4) Non consolidé	3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 2,5 pour cent des titres. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise. 4) Non consolidé	
Services de surveillance de la banque centrale (CPC 81112)			
Services de gestion des réserves de la banque centrale (CPC 81113)			
Services d'émission de monnaie de la banque centrale (CPC 81114)			
Services d'émission de monnaie des banques non centrales (CPC 81117)			
Services de fonds de placement à capital variable (CPC 81192)			

MEXIQUE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Autres services de fonds de placement: services fournis par des sociétés de gestion qui investissent en actifs financiers des capitaux provenant d'autres personnes que leurs actionnaires. (CPC 81193)</p> <p>Sociétés de crédit-bail, établissements financiers à but limité et sociétés d'investissement</p> <p>Services de crédit-bail (CPC 8112)</p> <p>Services de prêts fournis par des établissements ne pratiquant pas l'intermédiation monétaire (CPC 8113)</p> <p>Services de fonds de placement fournis par des sociétés dont le capital provient d'actionnaires</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 30 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 5 pour cent des titres, des sociétés de crédit-bail ou 7,5 pour cent des titres des sociétés d'investissement et des établissements financiers à but limité. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise. Les sociétés financières étrangères peuvent établir des bureaux de représentation au Mexique avec l'autorisation du Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP). Ces bureaux ne peuvent pratiquer l'intermédiation financière.</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>investissant principalement dans des actions ou effets publics (CPC 81191)</p> <p>Services de transactions boursières fournies par des courtiers opérant pour leur propre compte</p> <p>Uniquement transactions boursières fournies par des courtiers opérant pour leur propre compte (CPC 81199)</p>	<p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 20 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Consolidé uniquement pour la réassurance. Les sociétés étrangères de réassurance peuvent accepter ou céder des prises en charge, dès lors qu'elles figurent au registre tenu à cet effet par le Secrétariat</p>	<p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 5 pour cent des titres. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Néant</p>	
<p>Services d'assurances (y compris la réassurance) sauf à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire</p>	<p>1) Consolidé uniquement pour la réassurance. Les sociétés étrangères de réassurance peuvent accepter ou céder des prises en charge, dès lors qu'elles figurent au registre tenu à cet effet par le Secrétariat</p>	<p>1) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services d'assurances (y compris la réassurance) et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire et du sous-secteur: (CPC 812)</p>	<p>aux finances et au crédit public (SHCP), qui décide de les enregistrer ou non à sa discrétion.</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 30 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>2) Non consolidé</p> <p>3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 7,5 pour cent des titres. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p>	
<p>Plans de retraite et rentes viagères (CPC 81212)</p> <p>Services auxiliaires d'intermédiation financière autres que les assurances et les caisses de retraite, y compris les sociétés d'investissement en Bourse</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 20 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 5 pour cent des titres. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Secteur ou sous-secteur</p> <p>Services auxiliaires de l'intermédiation financière autres que les assurances et les caisses de retraite, à l'exclusion des sous-secteurs: (CPC 813)</p> <p>Services liés à l'administration, à la gestion et la surveillance des marchés financiers (bourses des valeurs, bourses des produits) fournis autres que par les organismes publics (CPC 8131)</p> <p>Services de change de devises fournis par des bureaux de change (CPC 81333)</p> <p>Services de conseil en investissements et en valeurs, y compris les services d'information sur le crédit des entreprises</p>	<p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	<p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	

MEXIQUE (suite)

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services auxiliaires de l'administration financière, à l'exclusion du sous-secteur: (CPC 8133)</p>	<p>3) Les investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 30 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 7,5 pour cent des titres. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p>	
<p>Services de change de devises fournis par des bureaux de change (CPC 81333)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p>	
<p>Services auxiliaires de l'assurance ou étroitement liés à son administration, y compris: les services de conseil, de courtage, de gestion, d'actariat et de règlement des sinistres</p>	<p>3) Les investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 30 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 7,5 pour cent des titres. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services auxiliaires de l'assurance et des caisses de retraite, ou étroitement liés à leur administration, à l'exclusion du sous-secteur: (CPC 814)</p> <p>Autres services auxiliaires de l'assurance et du financement des retraites, à l'exception des autres services auxiliaires de l'assurance (CPC 81409)</p> <p>Services d'affacturage financier (pas de numéro CPC)</p> <p>Il s'agit exclusivement des services visés par la Loi générale sur les organisations et activités auxiliaires du crédit</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 30 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Les investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 30 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 7,5 pour cent des titres. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 7,5 pour cent des titres. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Etablissements de cautionnement et de garantie des cautionnements (pas de numéro CPC) (CMAP 813001)	<p>1) Consolidé uniquement pour les garanties des cautionnements. Pour ces opérations, les sociétés étrangères peuvent accepter ou céder des prises en charge, dès lors qu'elles figurent au registre tenu à cet effet par le Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP), qui décide de les enregistrer ou non à sa discrétion.</p> <p>2) Non consolidé</p>	<p>1) Néant</p>	
8. SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	<p>3) Les investissements étrangers cumulés, à l'exclusion des investissements d'Etats ou d'organismes officiels, peuvent s'élever jusqu'à 30 pour cent du capital ordinaire. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>2) Non consolidé</p> <p>3) Chaque actionnaire ne peut détenir plus de 7,5 pour cent des titres. Les investisseurs mexicains doivent avoir le contrôle effectif de l'entreprise.</p>	
A. Services hospitaliers privés (CPC 9311)	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>B. <u>Autres services de santé humaine:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Services privés de laboratoires cliniques de diagnostic médical (CPC 93199) - Autres services privés auxiliaires des traitements médicaux (CPC 93191) 	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Services de laboratoires de prothèse dentaire (CPC 93123) 	<ul style="list-style-type: none"> 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
<p>9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES</p> <p>A. <u>Services d'hôtellerie et de restauration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Services d'hôtellerie (CPC 6411) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Services d'hébergement en motel (CPC 6412)</p>	<p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales).</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales).</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Services d'hébergement en pensions de famille ou appartements meublés (CPC 64192 et 64193)</p> <p>- Services d'auberges de jeunesse et de camping (CPC 64194)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales).</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

Modèles de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de camping caravanier (trailers park) (CPC 64195)</p>	<p>une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales).</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales).</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Services de restauration (CPC 642) - Services de cabarets et de night-clubs (CPC 6432) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales). 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales). 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de cantines, de bars et de débits de puise (CPC 6431)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales).</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>B. <u>Services d'agences de voyages et d'organisateur touristiques</u> (CPC 7471)</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services de guides touristiques</u> (CPC 7472)</p>	<p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales).</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 100 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une licence touristique délivrée par le Secrétariat au Tourisme (SECTUR) et un permis d'exploitation délivré par les autorités compétentes (fédérales, d'Etat ou municipales).</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
		<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>11. SERVICES DE TRANSPORT</p> <p>C. <u>Services de transports aériens</u></p> <p>e) Services annexes à la navigation aérienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services d'administration d'aéroports et d'héliports (CPC 746) 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 50 pour cent du capital social des entreprises. Concession du Secrétariat aux communications et aux transports (SCT) obligatoire pour l'administration des aéroports. 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé 2) Néant 3) En matière d'octroi des concessions, les personnes de nationalité mexicaine ont, à conditions égales, priorité sur les étrangers. Les concessions sont des autorisations accordées à leur discrétion par les autorités compétentes pour la fourniture d'un service public. Il est interdit de céder, hypothéquer, grever ou aliéner une concession ou les droits qu'elle confère à un gouvernement ou un Etat étranger, ainsi que d'en prendre comme associés dans l'entreprise concessionnaire. 	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>F. <u>Services de transports routiers</u></p> <p>d) Maintenance et réparation du matériel de transports routiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles (CPC 6112 et 8867) 	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>H. <u>Services auxiliaires de tous les modes de transport:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Services auxiliaires de la navigation aérienne (CPC 746) 	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Services de pesage aux fins de transport (CPC 7490)</p>	<p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Le Secrétariat aux communications et aux transports (SCT) a compétence pour contrôler le trafic aérien ainsi que les services de météorologie, de télécommunications aéronautiques et d'aide à la navigation aérienne.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises. Obligation d'obtenir une concession délivrée par le Secrétariat aux communications et aux transports (SCT) pour fournir ces services, et une autorisation préalable du Secrétariat aux Relations extérieures (SRE) pour que les entreprises à participation étrangère puissent obtenir ces concessions.</p>	<p>3) Il est interdit de céder, hypothéquer, grever ou aliéner une concession ou les droits qu'elle confère à un gouvernement ou un Etat étranger, ainsi que d'en prendre comme associés dans l'entreprise concessionnaire.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) En matière d'octroi des concessions, les personnes de nationalité mexicaine ont, à conditions égales, priorité sur les étrangers. Les concessions sont des autorisations accordées à leur discrétion par les autorités compétentes pour la fourniture d'un service public. Il est interdit de céder, hypothéquer, grever ou aliéner une concession ou les droits qu'elle confère à un gouvernement ou un Etat étranger, ainsi que d'en prendre comme associés dans l'entreprise concessionnaire.</p>	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>I. <u>Autres services de transport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport par tramways (CPC 71211) 	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Les autorités d'Etat et municipales ont compétence pour délivrer les concessions.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) En matière d'octroi de concessions, les personnes de nationalité mexicaine ont, à conditions égales, priorité sur les étrangers. Les concessions sont des autorisations accordées à leur discrétion par les autorités compétentes pour la fourniture d'un service public. Il est interdit de céder, hypothéquer, grever ou aliéner une concession ou les droits qu'elle confère à un gouvernement ou un Etat étranger, ainsi que d'en prendre comme associés dans l'entreprise concessionnaire.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Transport par métropolitain (CPC 71211)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. Les autorités d'Etat et municipales ont compétence pour délivrer les concessions.	1) Non consolidé* 2) Néant 3) En matière d'octroi de concessions, les personnes de nationalité mexicaine ont, à conditions égales, priorité sur les étrangers. Les concessions sont des autorisations accordées à leur discrétion par les autorités compétentes pour la fourniture d'un service public. Il est interdit de céder, hypothéquer, grever ou aliéner une concession ou les droits qu'elle confère à un gouvernement ou un Etat étranger, ainsi que d'en prendre comme associés dans l'entreprise concessionnaire.	
12. AUTRES SERVICES - Services de réparation de chaussures et d'autres articles de cuir ou de peau (CPC 63301)	4) Non consolidé 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises.	4) Non consolidé 1) Néant 2) Néant 3) Néant	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Services de réparation d'appareils électroniques à usage principalement domestique (CPC 63302) 	<ul style="list-style-type: none"> 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 	
<ul style="list-style-type: none"> - Services de réparation d'horlogerie et de bijouterie (CPC 63303) 	<ul style="list-style-type: none"> 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Services de réparation et de nettoyage de chapeaux (CPC 63304)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
- Services de réparation de bicyclettes (CPC 63309)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence de 49 pour cent du capital social des entreprises. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

MEXIQUE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès au marché	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Services de serrurerie (CPC 63309)	1) Néant 2) Néant 3) Investissements étrangers autorisés à concurrence seulement de 49 pour cent du capital social des entreprises. Les autorités d'Etat et municipales ont compétence pour délivrer les concessions. 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.